

**L'honorable M. Deschatelets:** Honorables sénateurs, j'aimerais d'abord remercier mon honorable collègue le sénateur Fournier (De Lanaudière), pour ses remarques. Il a toujours été très aimable à l'égard de celui qui lui a succédé comme député de Maisonneuve-Rosemont, à Montréal.

Je comprends la portée de la question soulevée par le sénateur Fournier (De Lanaudière). Le Centre culturel du vieux Montréal se trouve non seulement dans une situation difficile mais, si j'ai bien compris, il a fait faillite. J'essaierai d'obtenir, à l'intention du sénateur Fournier (De Lanaudière), d'autres renseignements que ceux que nous sont fournis ici mais, à ma connaissance, il s'agit d'une subvention directe de \$100,000, et une seule subvention a été accordée. Les crédits supplémentaires C ne contiennent presque pas de détails à ce sujet, et j'essaierai d'obtenir les renseignements demandés par le sénateur Fournier (De Lanaudière).

J'en profite pour signaler que, dans le même ordre d'idée, il y a une subvention de \$70,000 au symposium international de sculpture de Toronto, une subvention unique de \$100,000 au centre culturel du vieux Montréal, une subvention de \$20,000 à l'Association canadienne des éducateurs de langue française et une subvention de \$84,400 à l'Association des universités et collèges du Canada. Je sais que le sénateur Fournier (De Lanaudière) s'intéresse plutôt au centre culturel du vieux Montréal et j'obtiendrai d'autres renseignements pour lui.

**L'honorable M. Fournier (De Lanaudière):** Merci.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)

#### TROISIÈME LECTURE

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour le troisième fois?

**L'honorable M. Deschatelets:** Honorables sénateurs, je propose, avec l'assentiment du Sénat, que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois, dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois, puis adopté.)

#### BILL DES SUBSIDES N° 2, 1968

##### PREMIÈRE LECTURE

**Son Honneur le Président** informe le Sénat qu'un message est parvenu de la Chambre des communes avec le bill n° C-212 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

(Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

#### DEUXIÈME LECTURE

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

**L'honorable Jean-Paul Deschatelets:** Honorables sénateurs, avant de proposer, de l'assentiment du Sénat, que le bill soit lu pour la deuxième fois, j'aimerais vous expliquer la situation.

Je suis prêt à poursuivre et, si les sénateurs estiment que nous pouvons terminer notre examen du bill d'ici 6 h. 30 environ, il est possible, me dit-on, que nous ayons la sanction royale. En ce cas, je propose, de l'assentiment du Sénat, que nous passions immédiatement au bill de crédits provisoires.

**L'honorable M. Choquette:** Cela nous convient parfaitement de ce côté-ci de la Chambre.

**L'honorable M. Deschatelets,** du consentement du Sénat, propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill.

—Honorables sénateurs, sauf erreur, l'état financier relatif à ce bill, et intitulé: «Budget des dépenses, 1968-1969», a été distribué. Il s'agit en fait du Livre bleu du budget des dépenses pour l'année financière qui vient. Si les sénateurs veulent bien se reporter aux états financiers dont je viens de parler, ils remarqueront que pour l'année financière qui vient, 1968-1969, le budget principal des dépenses s'élève à 10.7 milliards de dollars, les dépenses statutaires à 4.4 milliards, et les dépenses à être adoptées par le Parlement à 6.3 milliards. Ajoutons à cela les versements tirés sur la Caisse de sécurité de la vieillesse, 1.5 milliard de dollars, et nous avons un grand total de 12.3 milliards de dollars, soit le total des dépenses prévues pour la prochaine année financière.

Dans le bill n° C-212, qui constitue la loi des subsides n° 2, on nous demande d'adopter les deux douzièmes ou le sixième de l'ensemble des crédits prévus dans le Livre bleu, plus des proportions supplémentaires sous neuf chefs spéciaux où nous jugeons que nous aurons besoin de plus que les deux douzièmes du montant, au cours des prochains mois, alors que le temps clément nous permettra d'entreprendre bien des travaux importants. On nous demande donc, par ce projet de loi, d'approuver des dépenses de l'ordre de 1.1 milliard de dollars, le solde de 5.1 milliards sera voté plus tard.

Je suis sûr que les sénateurs vont se demander comment on peut concilier les dépenses prévues dans le Livre bleu avec la déclaration du ministre des Finances selon laquelle les crédits seront réduits de 75 millions de dollars. Cette réduction que, bien entendu, le gouvernement a l'intention d'appliquer ne se rapporte pas aux dépenses pré-